



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



CHAMBRE DE COMMERCE
DE VAL-D'OR



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Reprise des soins de santé privés et des soins corporels et esthétiques **Une étape importante de la relance économique, soulignent la FCCQ et la CCVD**

Val-d'Or, le 21 mai 2020 – L'annonce d'hier par la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, concernant la reprise des activités dans certains secteurs est une autre étape importante dans la relance économique, soulignent la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce de Val-d'Or (CCVD).

Les entreprises de soins de santé privés ainsi que de soins corporels et esthétiques, incluant les soins dentaires, de psychologie, d'optométrie, de physiothérapie, d'ostéopathie et les services de coiffure, pourront donc reprendre leurs activités dès le premier juin prochain.

« La reprise des activités des soins de santé privés permettra aux Québécois de recommencer à penser à leur santé physique et psychologique et de suivre les traitements nécessaires, de façon sécuritaire. Il sera important pour les employés, les employeurs et leurs clients de garder une attention particulière aux mesures sanitaires mises en place », a déclaré Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

« La CCVD accueille positivement cette annonce du gouvernement. La réouverture des activités des soins de santé privés ainsi que des soins corporels et esthétiques est une bonne nouvelle pour l'ensemble des Québécois. À présent, il est essentiel de veiller à ce que la reprise des activités s'accomplisse dans le respect des consignes sanitaires. Nos entreprises, dans ce domaine, ont d'ailleurs commencé à annoncer les mesures qui seront en place dans leurs commerces », a ajouté le président de la CCVD, Jérémie Fournier.

Cette étape du déconfinement devrait également amener la possibilité de recommencer la réalisation d'expertises médicales nécessaires à l'évaluation de dossiers d'indemnisation, notamment à la suite d'accidents de travail.

« Nous saluons le travail de collaboration entre les associations patronales et syndicales et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ainsi que la Santé publique, qui a permis la réalisation de trousseaux d'outils spécifiques pour guider les entreprises dans la reprise de leurs opérations », a conclu Charles Milliard.

À propos de la CCVD

La Chambre de commerce de Val-d'Or est un organisme à but non lucratif qui compte plus de 1 115 délégués actifs au sein de la communauté d'affaires. Ayant pour mission de promouvoir le développement socioéconomique, la CCVD agit comme partenaire mobilisateur, porte-parole et défenseur des entreprises de son territoire.



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

Hélène Paradis
Directrice générale
Chambre de commerce de Val-d'Or
hparadis@ccvd.qc.ca
819 860-2794

Félix Rhéaume
Directeur principal, Communications et relations externes
Fédération des chambres de commerce du Québec
felix.rheaume@fccq.ca
Bureau : 514 844-9571, poste 3242
Cellulaire : 514 912-2639